

Le PS accuse le CDH de reniement sur le Ceta

■ Désormais en majorité avec le MR, les humanistes voient-ils les choses différemment qu'en 2016 ?

Le Ceta, ce traité mixte de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada avait, fin 2016, placé la Wallonie sur la carte de l'Europe. En refusant d'octroyer au gouvernement fédéral son accord de ratification sur le traité, la majorité PS-CDH avait bousculé les choses. Paul Magnette (PS), ministre-Président wallon à l'époque avait repris à son compte un combat initié par le parlement wallon. Les députés Olga Zrihen (PS) et André Antoine (CDH) pour la majorité avaient initié un débat qui avait convaincu la majorité de s'opposer au texte européen. Les Ecolos, dans l'opposition, partageaient cette vision.

Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, avait reporté son déplacement à Bruxelles pour la ratification du traité. Les ministres wallons avaient rencontré une ministre canadienne qui avait quitté Namur en pleurs. L'Europe s'était penchée sur la Wallonie et finalement un accord avait été trouvé. On retiendra du combat wallon une victoire significative. Si, comme l'a toujours affirmé le MR (au fédéral et à la Région wallonne), aucune virgule n'a changé dans ce texte, un accord intrabelge prévoyait de saisir la Cour européenne de justice sur un point particulier. A savoir, le mode d'arbitrage prévu entre Etats et entreprises en cas de litige. La procédure est actuellement toujours pendante.

La semaine dernière au parlement wallon, le MR et le CDH - désormais en majorité - ont voté une motion fixant leur position sur le

Ceta et sur les futurs traités de libre-échange pour lesquels la Wallonie aura encore son mot à dire. Les adversaires d'hier devenus alliés devaient s'entendre. A quel prix ? *"Celui de la trahison"*, vitupèrent les députés PS. *"Nous déplorons l'attitude du CDH qui soutenait hier ces babilises et qui, aujourd'hui, a voté contre ses propres engagements pris il y a quelques mois"*, explique le chef de groupe PS au parlement wallon, Pierre-Yves Dermagne.

Le CDH considère qu'il y a des avancées

Du côté du CDH, c'est Marie-Dominique Simonet qui défend le texte, considérant que *"des avancées extrêmement importantes ont eu lieu depuis un an, depuis que le Ceta a finalement, avec conditions, été ratifié"*. La députée

CDH considère également que le système d'arbitrage désormais défendu par la Commission européenne rencontre les demandes portées par le PS et le CDH en 2016.

Si le PS ne conteste pas que la motion du MR et le CDH est loin d'être imbuvable, il considère que l'on n'y retrouve pas une série de choses considérées par les deux partis en 2016 comme étant indispensables. *"Il n'y a aucune obligation contraignante en matière de droits de l'homme, de normes sociales et environnementales ou de droit du travail. De la même manière, le recours à des tribunaux privés destinés en priorité aux grandes multinationales est privilégié au détriment des juridictions publiques existantes, ce qui pose de nombreuses questions quant à la capacité des pouvoirs publics à légiférer dans l'intérêt général"*, explique Olga Zrihen.

En conclusion, on pourra considérer que dans ce dossier, MR et CDH ont fait un pas vers l'autre. Chacun tirant les conclusions qu'il souhaite.

S. Ta.